

*Date de dépôt: 23 avril 2004*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Christian Burnier,  
Alberto Velasco, Antonio Hodgers, Jacqueline Cogne et Erica  
Deuber-Pauli pour un auditoire universitaire « Alexei Jaccard »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 30 avril 1999, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :*

- l'importance de Genève en tant que cité internationale et ville des droits de la personne;*
- le rôle de l'Université en matière d'éducation et de sensibilisation à l'humanisme et aux droits de la personne;*
- que donner le nom de « disparu » à un auditoire universitaire genevois, d'autant que ce « disparu » était étudiant à Genève, peut contribuer au souvenir des milliers de victimes de « disparitions » forcées qui se produisent chaque année, à manifester la solidarité de Genève avec les familles de ces « disparus », à exprimer une condamnation de cette pratique répressive et à s'élever contre l'impunité dont jouissent ceux qui s'y livrent;*
- qu'entre 1980 et 1997, près de 47 800 cas de « disparitions » ont été enregistrés par l'ONU, dont seuls 3000 ont pu être élucidés;*

*invite le Conseil d'Etat :*

- *à attribuer le nom d'Alexei Jaccard à un auditoire universitaire genevois, en concertation avec le Rectorat de l'Université de Genève ;*
- *à appuyer la mise en œuvre du projet « Auditoire des disparus Alexei Jaccard » préparé par les étudiants du groupe de solidarité de l'Université.*

## **1. L'attribution du nom d'Alexei Jaccard à un auditoire universitaire genevois**

Dans sa séance du 28 avril 1998, deux jours avant le vote de la présente motion, le Conseil d'Etat avait décidé, par un extrait de procès-verbal, de dénommer l'un des auditoires d'Uni-Mail « Auditoire des Droits de l'Homme en mémoire d'Alexei Jaccard ».

En date du 12 novembre 1999, à l'occasion de la manifestation d'inauguration de la deuxième étape du bâtiment d'Uni-Mail, l'« Auditoire des Droits de l'Homme en mémoire d'Alexei Jaccard » a été solennellement inauguré.

Notre Conseil entendait démontrer par-là, dans la tradition genevoise de la défense des Droits de l'Homme, son intention de rendre hommage à un étudiant victime d'une disparition forcée dans le cadre d'un régime dictatorial.

Il faut noter que le groupe de solidarité de l'université a été dissous lors de l'attribution du nom « *Droits de l'Homme en mémoire d'Alexei Jaccard* » à l'un des auditoires d'Uni-Mail.

## **2. La mise en œuvre du projet « Auditoire des disparus Alexei Jaccard » préparé par les étudiants du groupe de solidarité de l'Université et devenu « Auditoire des Droits de l'Homme en mémoire d'Alexei Jaccard ».**

Les objectifs du groupe de solidarité de l'Université ont été formulés dans un rapport, daté du mois d'avril 1999. Hormis l'objectif central d'appeler un auditoire « Auditoire des disparus Alexei Jaccard », il a notamment proposé que cet auditoire, en dehors des activités académiques, puisse être mis à disposition des organismes, associations et autres groupes de personnes

désireuses d'y organiser des manifestations en relation avec les Droits de l'Homme.

Par l'attribution du nom « Droits de l'Homme en mémoire d'Alexei Jaccard », le but central du groupe de solidarité de l'université a été réalisé et celui-ci a décidé sa dissolution, comme mentionné ci-dessus.

En même temps, il a confié au secrétariat de la Conférence universitaire des associations d'étudiant (CUAE) de prendre en charge la gestion des demandes de réservation de l'auditoire pour organiser des manifestations sur le thème des droits de l'homme et plus particulièrement des disparus. A cette fin, une lettre a été envoyée aux organismes, associations et autres groupes de personnes susceptibles d'être actifs dans ce domaine.

Depuis lors, plusieurs manifestations ont eu lieu à l'université, et notamment dans l'« Auditoire des Droits de l'Homme en mémoire d'Alexei Jaccard ». La liste des manifestations répertoriées par la CUAE est la suivante :

- les semaines de solidarité avec la lutte contre les disparitions forcées qui se sont déroulées à Genève en avril 2000 et en avril 2001 et qui furent organisées autour de conférences de représentants d'ONG participant à la sous-commission de la commission des Droits de l'Homme des Nations Unies traitant des questions de disparitions forcées;
- la conférence des « Folles de la place de mai », traitant du dépistage génétique pour retrouver les enfants enlevés par les tortionnaires d'opposants politiques durant la dictature argentine qui a eu lieu au cours de l'année 2000;
- des exposés croisés sur les multiples facettes concernant les disparitions forcées (approches juridique, historique et médicale) en présence d'un professeur de droit, d'un professeur d'histoire et du responsable du département de médecine légale des Hôpitaux universitaires de Genève traitant de l'identification des corps dans les charniers d'ex-Yougoslavie, au cours de la même année;
- la conférence de l'organisation Memoria Viva sur la question des disparitions forcées, fin 2000;
- la projection d'une fiction sur les disparitions forcées en Turquie, suivi d'un débat en présence de défenseurs des Droits de l'Homme turcs et kurdes, ainsi que d'un concert de musique traditionnelle turque et kurde au début 2001;

- à la rentrée 2003, la CUAE a informé le Rectorat que peu de nouveaux événements étaient à ajouter à la liste d'événements répertoriés ci-dessus, si ce n'est, dans le cadre du Centre Europe – Tiers Monde [CETIM], une conférence au début 2002 sur les conséquences individuelles et démocratiques du 11 septembre 2001 et le 4 septembre 2003, une conférence-débat « *30 ans après le Chili d'Allende. Que reste-t-il ?* » organisée par la CUAE et la communauté chilienne de Genève et soutenue par une dizaine d'organisations associatives, syndicales et autres.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Robert Cramer